

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 3 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Amilcar Bernardino, Président de séance

DÉLIBÉRATION – CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 07 OCT. 2025

Date de transmission : 07 OCT. 2025

Date de réception rectorat : 07 OCT. 2025

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTIE DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

- VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023, et notamment son article 21 ;
- VU le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU l'arrêté 2025-ÉLE-UPEC-01 portant organisation de l'élection à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU les procès-verbaux de déroulement et de dépouillement du scrutin du 3 octobre 2025 ;

Considérant, au premier tour du scrutin, le :

Nombre d'électeurs	32
Nombre de votants	32
Nombre d'enveloppe dans l'urne	32
Nombre d'émargements	32
Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides	1
Nombre de suffrage exprimés	31

Les candidats ont reçu :

Madame Karine BERGÈS	25
Monsieur Lucas LEVREL	6

ARTICLE 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) réuni en formation plénière le 3 octobre 2025 a, à la majorité absolue de ses membres, élue **Madame Karine BERGÈS**, en qualité de Présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), à compter du 3 octobre 2025.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

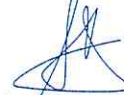
La Directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 3 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Amilcar Bernardino, Président de séance

Fait à Créteil, le 3 octobre 2025

Le Président de séance



Amilcar BERNARDINO

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*